

I N S C R I P T I O N

Sous-traitants

Les sous-traitants sont des membres qui ne peuvent pas devenir des membres fournisseurs vu qu'ils ne peuvent pas approvisionner directement les entreprises artisanales du feusuisse (pas de vente directe). Ils sont traités comme suit:

- Les sous-traitants payent une cotisation de base annuelle de CHF 3'500 qui est facturée jusqu'à fin janvier.
- Les sous-traitants peuvent se présenter comme sponsors. Ils obtiennent un rabais sur les annonces dans le HP et peuvent place gratuitement, tous les deux ans, un article sur leurs prestations dans le HP.
- Les sous-traitants n'ont pas de droit de vote dans l'association feusuisse.

ENTREPRISE

Forme légale Entreprise individuelle SARL SA

Fondé: _____ Inscription au registre du commerce oui non
 si oui, annexer copie d'un extrait du RC

Nom de l'entreprise _____

Adresse professionnelle _____

No de téléphone _____ No de fax _____

No de mobile _____ E-mail _____

Site Internet _____

Produits pour l'industrie des constructeurs de conduits de fumée, des carreleurs, des pœliers-fumistes:

.....

.....

La maison fournit ses produits à l'industrie via les fournisseurs suivantes:

.....

.....

DONNÉES SUR LA PERSONNE (pour les personnes juridiques, les données du directeur)

Nom _____ Prénom _____

Profession(s) _____

Adresse _____ NPL/Domicile _____

Date de naissance _____

Formation de _____

Date examen _____

Employés, avec CFC d'un apprentissage suivante:

NOMBRE

Poêlier-fumistes

Carreleurs

Constructeurs de conduits de fumée

Administration

Autres

Je confirme, que je déclare franchement selon le règlement des cotisations feusuisse.

Date _____ Signature _____

Ne pas remplir

	Date	remarques
Reçu
Décision du comité
Décision de la section
Enregistrement